Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260507-D2026_05_65-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 7 mai 2026 à 20h08, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 02/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

Étaient présents : POSTE Olivier, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : COSTIL Nicolas, ORY Edouard, GUERIN Dominique
Pouvoirs de COSTIL Nicolas à TALVA Nelly, ORY Edouard à DESPAS Elodie

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Bertrand LAGRÉE, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.05.65 Election désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-141165 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L.1414-1 et L.1414-2 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée du maire ou de son représentant, président et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle : sans panachage ni vote préférentiel.

Après consultation des membres du Conseil une liste de trois candidats titulaires et trois candidats suppléants est proposée au vote.

Titulaires : **GUERIN Dominique, MARTIN Benoît, SIMON Alexandra**

Suppléants : **TALVA Nelly, MAZUE Delphine et Christèle CHALOPIN**

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260507-D2026_05_65-DE

Après vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

sont proclamés élus membres de la CAO :

Titulaires : **GUERIN Dominique, MARTIN Benoît, SIMON Alexandra**

Suppléants : **TALVA Nelly, MAZUE Delphine et Christèle CHALOPIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,***

-PROCLAME élus membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus ;
-PRECISE que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
-AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en séance
Le 07/05/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE

Le secrétaire de séance
Bertrand LAGRÉE

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État